



**PLAN  
CANICULE**

## Plan Canicule 2019

Depuis quelques années, en cas de forte chaleur estivale, le Préfet de la Gironde peut déclencher le « Plan Canicule ». Dans ce cadre, le Maire est dans l'obligation de tenir à jour un registre nominatif des personnes de plus de 65 ans, handicapées et/ou vulnérables, fragiles, isolées vivant à domicile.

Si vous souhaitez figurer sur le registre communal de prévention « Plan Canicule 2019 » de la Commune de SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, je vous remercie de bien vouloir compléter la fiche d'inscription disponible au secrétariat de mairie ou en téléchargement sur le site internet.

Le recensement est facultatif et volontaire, il doit être renouvelé chaque année. Il peut être fait par la personne elle-même, par son représentant légal ou, après accord préalable de la personne par un tiers (médecin, service ou personne intervenante, voisin).

Le Maire, Murielle PICQ